



## Brise vue sur grillage mitoyen

Par **eleia**, le **21/02/2008** à **22:14**

BSRrnQuand j'ai acheté ma maison le grillage était tout délabré. avec accord de mes voisin je l'ai refais et rescellé les piquets à leur endroit d'origine. cette cloture sépare les jardins et est mitoyenne. Je n'ai demandé aucune contrepartie financière pour la rénovation. rnquelques jours après mon voisin à poser de la brande végétale sans rien dire. cela dépasse de 30 cms le grillage qui est à 1.20cms. quand il ya du vent cela force sur la cloture, aussi cela ne laisse quasiment pas le soleil passer et ombrage davantage mon terrain.je vis en agglomération.rn mon voisin a t il le droit de poser ce genre de produit sur un grillage auquel il n'a versé aucun cents?rnsi vous avez des réponses merci car difficile de trouver une législation sur ça.